

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 303

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de cohérence.